

**Communication de la direction du projet Ordonnance attestation
fédérale professionnelle (AFP) santé-social**

La direction du projet *Ordonnance AFP santé-social* regrette le lancement anticipé, en cavalier seul, d'un projet pilote par le Canton d'Argovie. Comme annoncé au début du mois de novembre, une phase pilote générale, s'appuyant sur une documentation complète et contraignante, est prévue pour 2011.

La direction du projet a pris connaissance de la décision du canton d'Argovie de débiter la formation AFP en 2010. Elle précise que, si l'AFP représentera désormais un maillon important de la couverture sanitaire nationale, l'introduction de cette nouvelle formation ne saurait toutefois prétendre permettre de relever à elle seule les défis à venir en matière de pénurie de personnel. La direction regrette le lancement anticipé d'un projet pilote avant même que la documentation de base ne soit finalisée. Moyennant l'accord préalable de la Commission de réforme, les documents disponibles du projet national, bien qu'incomplets, devraient être mis successivement à disposition du projet cantonal. Après l'adoption de l'ordonnance et du plan de formation sur le plan national, le canton d'Argovie aura à adapter ses documents de base en conséquence.

Comme annoncé au début du mois de novembre, une phase pilote générale, s'appuyant sur les documents complets et approuvés, est prévue pour 2011. Les cantons intéressés ont la possibilité de réaliser des projets pilotes en étroite collaboration avec le projet national. Dans tous les cas, les cantons assument leur responsabilité en matière de garantie de la couverture sanitaire en poursuivant la formation d'aide soignante, garantissant par là-même une transition sans faille vers l'AFP santé-social.